

Délégation Départementale de l'Indre

Service émetteur : **Département santé environnementale et déterminants de santé**

Affaire suivie par : Gilles SOUET

Courriel : gilles.souet@ars.sante.fr

Téléphone : 02 38 77 34 05

D.R.E.A.L
Service Environnement industriel et
Risques
UID 18-36

V/REF : Saisine du 19 mai 2021 – n° AIOT : 0010012901

Date : 27 mai 2021

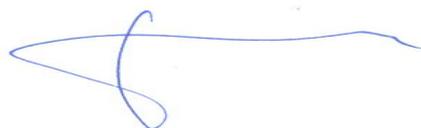
Objet : Consultation pour l'avis de l'autorité environnementale -
PICOTY CENTRE ENERGIES SERVICES SAS - commune LE
BLANC

En réponse à la saisine citée en objet, je porte à votre connaissance les éléments importants relevés dans ce dossier :

- L'établissement est en dehors des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable des communes de LE BLANC et de SAINT AIGNY et des cavités souterraines recensées dans ce secteur,
- Les mesures prises pour maîtriser tout risque de pollution accidentelle des nappes souterraines (cuves aériennes sur aire de rétention de plus de 130 m³, collecte des eaux de ruissellement dans un déboureur-séparateur à hydrocarbures d'un débit minimum de 2l/s, ...) sont appréhendées.

Par conséquent, je considère que l'évaluation des risques sanitaires vis-à-vis de la population est suffisamment développée et argumentée.

Pour le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Centre-Val de Loire,
L'Ingénieur d'études sanitaires,
Réfèrent Espace clos – Environnement extérieur,



Gilles SOUET